

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Le jeudi 28 septembre 2017, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 22 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro
2017/SEPT/65

Point de l'ordre du jour
8

OBJET
MODIFICATION ET
VERSEMENT DE
L'ATTRIBUTION DE
COMPENSATION

RAPPORTEUR
M. CARRAL

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 03/10/2017
L'affichage en mairie le : 03/10/2017
La notification le : 03/10/2017*

Le Maire
Christophe LUBAC

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. J- L. PALÉVODY, Mme M-P. GLEIZES, M. P- Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, M. B. PASSERIEU, M. A. CARRAL, G. BAUX, Mme V. BLANSTIER, Mme Cl. GRIET, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. Ch. ROUSSILLON, M. P. BROT, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. Fr. MERELLE, M. AREVALO, M. J- P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*Mme Cl. GEORGELIN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M- A. SCANO a donné procuration à Mme P. MATON
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à M. J-P. PERICAUD*

Membre absente

Mme A. POL

Exposé des motifs

Le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC) (et de Dotation de solidarité Communautaire - DSC) par douzième dès le mois de janvier. Ce versement par douzième nécessite une délibération du Conseil de Communauté autorisant le Trésorier à réaliser ces opérations.

Calcul des AC 2017 :

Les AC présentées en annexe 1 au titre de l'année 2017 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- Le coût des services communs constaté en 2016 (délibération du 12 décembre 2011). Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auveville, Castanet-Tolosan, Deyme, Labège, Escalquens, Lauzerville, Montlaur, Péchabou, Vieille-Toulouse ;
- La régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 28 septembre 2017**

communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance ;

- La retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibérations du 4 septembre 2012 et du 5 novembre 2012) et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après ;
- La retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols.

Par ailleurs, en ce qui concerne la participation des trois communes du Sicoval concernées par le financement du budget annexe « Équipements Intercommunaux » celle-ci est également prélevée sur les versements mensuels d'AC et de DSC.

Compétence Voirie : modification des AC « voirie » 2017

Le conseil de communauté du 4 janvier 2016, a adopté le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à la compétence voirie. À ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Le tableau ci-joint annexe 2 détermine le montant de la retenue sur AC à partir du choix réalisé par chacune des communes sur le montant des enveloppes pour la période 2016-2018 et sur le mode de financement de l'investissement. Le montant de la retenue sur AC tient également compte de la régularisation des périodes 2012-2014 et 2015.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Pacte Financier et Fiscal du 15 novembre 2016 et après avis favorable de la commission finances du 19 janvier 2017, une modification a été apportée sur le financement de la voirie fonctionnement. En effet, l'ensemble des membres a adhéré au transfert définitif du fonctionnement de la voirie à partir du 01 janvier 2017. C'est le Sicoval qui, après concertation avec les communes, définit et exécute un plan pluriannuel d'entretien de la voirie sur l'ensemble du territoire. Le principe acté a fait l'objet d'une proposition qui tient compte à la fois du linéaire de voirie et de la fréquentation de voies.

- a) **Linéaire** : basé sur le diagnostic voirie réalisé par le Sicoval ;
- b) **Fréquentation des voies** : répartie en 3 catégories sur lesquelles est appliqué un coefficient de pondération.
 - a. Catégorie 1 (urbaine) : 3
 - b. Catégorie 2 (campagne) : 2
 - c. Catégorie 3 (rase-campagne) : 1

Par conséquent, la retenue voirie fonctionnement 2017 tient compte uniquement du nouveau coût (selon les critères ci-dessus). En 2018, ce dernier sera ajusté du tiers prélevé en 2016 et de la régularisation de la consommation réelle 2016.

Une version actualisée du règlement financier de la voirie sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire.

Décision

Le conseil municipal a approuvé l'exposé de Monsieur CARRAL et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC correspondantes tels qu'ils apparaissent en annexe 2 ;
- **APPROUVE** les montants des AC 2017 tels qu'ils apparaissent en annexe 1 ;
- **VERSE** au Sicoval par douzième le montant de l'attribution de compensation 2017 (cf. Annexe 1) ;
- **DÉDUIT** de ce versement la participation au budget Equipements Intercommunaux pour les trois communes concernées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017

COMMUNES	Calcul AC 2017										Versement mensuel		Prévisions budgétaires communales	
	Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2017	Retenue ADS 2017	AC 2017	de janvier à novembre	régularisation de décembre	A prévoir au 73211	A prévoir au 739211				
Aureville	21 955		224	12 564	6 193	2 974	247	257	2 974	0				
Auzeville	381 149	93 517	1 171	105 209	10 907	170 345	14 195	14 200	170 345	0				
Auzielle	328 159		462	45 814	11 050	270 833	22 569	22 574	270 833	0				
Ayguesvives	380 595		14 136	29 392	13 216	323 851	26 987	26 994	323 851	0				
Bazège	193 959		19 770	84 326	27 258	62 605	5 217	5 218	62 605	0				
Belbéraud	70 405		7 436	-24 673	5 986	81 656	6 804	6 812	81 656	0				
Belbèze	6 968		600	1 157	1 519	3 692	307	315	3 692	0				
Castanet	1 885 576	124 892	1 954	263 498	46 386	1 448 846	120 737	120 739	1 448 846	0				
Clermont	22 463		182	25 126	2 183	-5 028	-419	-419	0	5 028				
Corrinsac	16 631		634	35 002	12 927	-31 932	-2 661	-2 661	0	31 932				
Deyme	60 269	44 040	5 371	53 365	7 646	-50 153	-4 179	-4 184	0	50 153				
Donneville	49 992		6 628	62 323	6 400	-25 359	-2 113	-2 116	0	25 359				
Escalquens	851 564	10 268	30 542	231 310	26 889	552 575	46 047	46 058	552 575	0				
Espanès	8 173		168	-8 152	5 247	10 910	909	911	10 910	0				
Fourquevaux	50 029		4 472	9 994	822	34 741	2 895	2 896	34 741	0				
Goyrans	6 778		106	21 843	6 639	-21 810	-1 817	-1 823	0	21 810				
Issus	12 105		104	-2 350	-2 540	16 891	1 407	1 414	16 891	0				
Labastide	39 642		6 456	17 003	5 187	10 996	916	920	10 996	0				
Labège	877 245	306 700	1 619	182 013	23 923	362 990	30 249	30 251	362 990	0				
Lacroix	88 561		896	-48 466	7 473	128 658	10 721	10 727	128 658	0				
Launerville	22 327	30 916	932	38 640	13 251	-61 412	-5 117	-5 125	0	61 412				
Les Varennes	11 324		101	11 021	0	202	16	26	202	0				
Mervilla	11 255		159	8 243	10 145	-7 292	-607	-615	0	7 292				
Montbrun	21 052		3 428	14 878	7 040	-4 294	-357	-367	0	4 294				
Montjiscard	179 944		13 082	53 485	13 249	100 128	8 344	8 344	100 128	0				
Montlaur	26 896	61 649	7 507	6 280	13 195	-61 735	-5 144	-5 151	0	61 735				
Nouailles	14 527		5	3 717	2 231	8 574	714	720	8 574	0				
Odars	26 753		3 829	11 467	8 408	3 049	254	255	3 049	0				
Pécharbou	45 956	35 860	1 355	108 662	19 949	-119 870	-9 989	-9 991	0	119 870				
Pechbusque	15 368		312	25 473	8 218	-18 635	-1 552	-1 563	0	18 635				
Pompertuzat	66 346		1 007	-10 944	690	75 593	6 299	6 304	75 593	0				
Pouze	6 962		600	593	58	5 711	475	486	5 711	0				
Ramonville	4 007 739		3 764	221 234	19 565	3 763 176	313 598	313 598	3 763 176	0				
Rebigue	7 478		255	11 409,00	5 329	-9 515	-792	-803	0	9 515				
Vieille toulouse	16 287	76 562	814	39 730	18 506	-119 325	-9 943	-9 952	0	119 325				
Vigoulet-Auzil	110 788	0	418	14 978	6 036	89 356	7 446	7 450	89 356	0				
TOTAL	9 943 220	784 403	140 499	1 655 164	371 159	6 991 993	582 663	582 700	7 528 352	536 360				